## DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

AR Prefecture

017-251702197-20241017-B2024\_48-DE Reçu le 23/10/2024

## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

\_\_

# Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

# Réunion du jeudi 17 octobre 2024

Date de convocation : 2 août 2024		f présents : 12
Nombre de membres en exercice : 20	Nombre de membres	₹'
Date d'affichage : 23 octobre 2024		l absents: 8

Décision ADOPTÉE : Voix POUR : 12

Voix CONTRE : 0 - Décision nº B2024-48

Abstentions : 0

#### OBJET: Modification du tableau des emplois du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le DIX-SEPT du mois d'OCTOBRE, jeudi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 août 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS: Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIENT ABSENTS: MM. Christophe BERTAUD et Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **68 80**

M. le Président explique que, par délibération du 8 avril 2024, le Comité a adapté le tableau des emplois du SDEER, avec un effectif cible de 45 agents (+2\*).

Cependant, dans le cadre des besoins de recrutement et des promotions envisagés à court terme, M. le Président propose au Bureau d'adapter le tableau des emplois, comme suit :

#### AR Prefecture

017-251702197-20241017-B2024\_48-DE Reçu le 23/10/2024

Emplo	s	Cat.	Décision (8 avril 2024)	Proposition du bureau 17/10/204	Emplois pourvus (1 <sup>er</sup> mai 2024)	Postes vacants
Titulaires total			25+2*	25+2*	19+2*	6
Ingénieur principal		Α	3	3	3	0
Ingénieur territorial		Α	1	0	0	0
Technicien	1 <sup>ère</sup> cl.	В	3	3	3	0
principal	2 <sup>ème</sup> cl.	В	1	1	0	1
Technicien territorial		В	3	4	2	2
Agent de maîtrise principal		С	2	2	2	0
Agent de maîtrise		С	0	0	0	0
Adjoint technique principal 2ème cl.		С	1	1	1	0
Adjoint technique		С	1	1	1	0
	•			1		
Attaché territorial		Α	1*	1+1*	0+1*	1
Rédacteur territorial		В	1	1	1	0
Adjoint admin.	1 <sup>ère</sup> cl.	С	2+1*	2+1*	2+1*	0
Principal	2 <sup>ème</sup> cl.	С	2	3	2	1
Adjoint administratif		С	4	3	2	1
	•			1		
Non titulair	es total	Cat.	20	20	15	5
Directeur		Α	1	1	1	0
Directeur adjoint		Α	1	1	1	0
Chargé de mission concession, chef de énergie) – CDI		А	2	2	2	0
Chargé de mission (économe de flux, prod.ENR), chef de service SIG/ER - L332-8		Α	4	5	4	1
Chargé de mission (Agent IRVE, économe de flux) L332-8		В	3	2	0	2
Chargé d'études / Chargé de travaux – CDI		В	4	4	4	0
Chargé d'études (éclairage public, électrification, SIG) – L332-8		В	3	3	3	0
Chargé de travaux (éclairage public, électrification, SIG) – L332-8		В	2	2	0	2

<sup>(\*)</sup> deux agents ont été placés en disponibilité à l'été 2017 et à l'été 2023, à leur demande.

45+2\*

*4*5+2\*

34+2\*

11

Total

**13 18 19** 

#### AR Prefecture

017-251702197-20241017-B2024\_48-DE Reçu le 23/10/2024

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui lui a été présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

Le Président, François BRODZIAK Le Secrétaire de séance, Jean-Luc FOURRÉ, Vice-président

SDEER 3/3 Décision nº B2024-48